

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 243

28 janvier 2012

SOMMAIRE

Advent OT (Luxembourg) S.à r.l.	11628	Howick Card S.à r.l.	11663
Ak Bars Finance S.A.	11633	IMI S.A.	11645
AOL Europe Luxembourg & Cie	11630	Ingersoll-Rand Luxembourg United, Sàrl	
APB Holding S.A.	11643	11618
Azure Property Investments S.A.	11647	JF Holding S.A.	11659
Bannister International S.A.	11653	Logwin Road + Rail Luxembourg S.à r.l. ...	11631
BBD S.A.	11662	LUX-BIJOUX S.à r.l.	11631
BB & MT SA	11659	ML Dom Luxembourg S.à r.l.	11663
B.C.F. Perreaux Bernard S.à r.l.	11628	Mylan Luxembourg 9 S.à r.l.	11638
Beaurimmo S.A.	11662	Novenergia General Partner S.A.	11635
Beauvoir S.A.	11662	Ô Comme 3 Pommes S.à r.l.	11621
Borletti Group	11626	PI-TE S.A.	11641
Borletti Group Finance SCA	11657	Rayons S.A.	11653
BRE DOM Luxembourg S.à r.l.	11663	Réalisations, Promotions Immobilières S.à	
BR.E.F.I.-Brasil European Finance Invest-		r.l.	11636
ment S.A.	11656	Roundabout S.à r.l.	11640
Bruntell S.A.	11640	Scalia s.à r.l.	11664
Bureau Comptable et Fiscal COMPTA-		SCI MPK	11654
PRO S.à r.l.	11653	Seicom (Seiler Communication) S.à r.l. ..	11643
Burlington Worldwide Limited	11626	S.E.R. Diffusion S.A.	11641
By One European	11656	Société Civile Immobilière LTA	11659
Carling S.A.	11651	Société de la Bourse de Luxembourg	11646
Casa Reha Luxembourg S. à r.l.	11647	SOCIETE FINANCIERE DE NOLAY Spf	
Corouan S.A.	11657	S.A.	11650
Credit Co-Invest II	11636	SOSventures Luxembourg S.A.	11649
CTP Property Lux S.à r.l.	11636	St Luke S.à r.l.	11664
Eifelfort S.à r.l.	11643	St Marius S.à r.l.	11664
E.K. S.A.	11662	Sunco S.A.	11664
Eurolux Tours S.à r.l.	11632	Sunco S.A.	11663
Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l. ..	11648	Uniquum S. à r. l.	11626
GFG Investment Holding S.A.	11654	Vending Investment I S.à r.l.	11623
Halcatraz Design S.A.	11625	Woodland S.à r.l.	11648
Harvest Wealth Management GmbH	11625		

Ingersoll-Rand Luxembourg United, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 125.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.054.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of INGERSOLL-RAND LUXEMBOURG UNITED, SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.054 and having a share capital amounting to USD 25,000.- (the Company). The Company was incorporated on November 22, 2002, pursuant to a deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) dated December 30, 2002 N° 1821. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended on October 21, 2008, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C dated November 21, 2008 N°-2811.

THERE APPEARED:

Ingersoll-Rand Worldwide Capital, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.900 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) to one hundred and twenty-five thousand United States dollars (USD 125,000.-) by way of issuance of four thousand (4,000) new shares, having a nominal value of twenty-five United States dollars (USD 25.-) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified under item 1. above by a contribution in cash in an amount of twenty million United States dollars (USD 20,000,000.-);

3. subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register) and;

5. miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of twenty-five United States dollars (USD 25.-) each to one hundred and twenty five thousand United States dollars (USD 125,000.-) by way of the issuance of four thousand (4,000) new shares, having a nominal value of twenty-five United States dollars (USD 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for four thousand (4,000) shares newly issued by way of a contribution in cash of an aggregate amount of twenty million United States dollars (USD 20,000,000.-), which will be contributed as follows:

- an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of nineteen million nine hundred thousand United States dollars (USD 19,900,000.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The twenty million United States dollars (USD 20,000,000.-) are at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred and twenty-five thousand United States dollars (USD 125,000.-), represented by five thousand (5,000) shares in registered form with a par value of twenty-five United States dollars (USD 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huitième jour de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de INGERSOLL-RAND Luxembourg UNITED, SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.054 et disposant d'un capital social s'élevant à USD 25.000,-(la Société). La Société a été constituée le 22 novembre 2002, suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) n°1821 du 30 décembre 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 21 octobre 2008, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2811 du 21 novembre 2008.

A COMPARU

Ingersoll-Rand Worldwide Capital, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.900 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) à cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125.000,-) par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune;

2. souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que spécifié au point 1. ci-dessus par une contribution en numéraire d'un montant de vingt millions dollars américains (USD 20.000.000,-);

3. modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point. 1 ci-dessus;

4. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de compléter toutes les formalités s'y rapportant (y compris, en tout état de cause, la signature dudit registre); et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune à cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125.000,-), par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, pré-désigné et représenté comme indique ci-dessus, déclare souscrire aux quatre mille (4.000) parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire d'un montant total de vingt millions de dollars américains (USD 20.000.000,-), qui sera affecté comme suit:

- un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- un montant de dix-neuf millions neuf cent mille dollars américains (USD 19.900.000,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de vingt millions de dollars américains (USD 20.000.000,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125.000,-), représenté par cinq mille (5.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de compléter toutes les formalités s'y rapportant (y compris, en tout état de cause, la signature dudit registre).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.000.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56119. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175459/171.

(110204905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Ô Comme 3 Pommes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4987 Sanem, 7, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 165.402.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le treize décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Mademoiselle Fanny PALLEZ, employée privée, née à Verdun (France), le 7 janvier 1986, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 3, Quartier St. Laurent, (France),

ici représentée par Monsieur Alain DONVIL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: "Ô Comme 3 Pommes S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Sanem.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche pour enfants de 0 à 4 ans, au sens du règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 portant exécution de la loi du 8 septembre 1998, réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

D'une manière générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7. a) La cession entre vifs:

Au cas où la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable qu'aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 18. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les cents (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Mademoiselle Fanny PALLEZ, préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-4987 Sanem, 7, Quartier de l'Eglise.
2. Mademoiselle Fanny PALLEZ, employée privée, née à Verdun (France), le 7 janvier 1986, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 3, Quartier St. Laurent, (France), est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DONVIL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2011. LAC/2011/55793. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174640/132.

(110202494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Vending Investment I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.432.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the 19th December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

appeared:

Jessie DA SILVA, private employee, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (the "Proxyholder"),

acting as a special proxy of NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 26, New Street St. Helier Jersey, acting in its capacity of general partner of NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 1 LIMITED PARTNERSHIP (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxyholder declared the following and requested the notary to act:

I. Vending Investment I S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 117.432, has been incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 17 May 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 August 2006, number 1634.

II. The Principal is the owner of 4,437 (four thousand four hundred thirty-seven) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) per share representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all directors of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Jessie DA SILVA, employée privée, demeurant professionnellement L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, une société constituée sous la loi de Jersey, ayant son siège social au 26, New Street St. Helier Jersey, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 1 LIMITED PARTNERSHIP (le «Mandant»);

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que Vending Investment I S.à r.l. («la Société»), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 117.432, a été constituée suivant acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 août 2006, numéro 1634.

II. Que le Mandant est le propriétaire de 4.437 (quatre mille quatre cent trente-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des parts de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire pré-mentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: J. Da Silva, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17389. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176975/84.

(110205722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Halcatraz Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 87.272.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 décembre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme HALCATRAZ DESIGN S.A., avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Maître Pierre BRASSEUR

Le liquidateur

Référence de publication: 2011177143/18.

(110206664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Harvest Wealth Management GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 108.435.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 décembre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée HARVEST WEALTH MANAGEMENT GmbH, avec siège social à L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Maître Pierre BRASSEUR

Le liquidateur

Référence de publication: 2011177145/19.

(110206654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Burlington Worldwide Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.195.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2011

En date du 31 janvier 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Thorður SIGURDSSON, né le 22 février 1966 à Reykjavik, Islande, résidant à l'adresse suivante: 74, Fagrihjálli, 200 Kopavogur, Islande, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

BURLINGTON WORLDWIDE LIMITED

Signature

Référence de publication: 2011177370/17.

(110207535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Borletti Group, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.572.

—
Le bilan au 31/03/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177340/9.

(110207780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Uniquum S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9188 Vichten, 2D, rue d'Useldange.

R.C.S. Luxembourg B 153.745.

—
L'an deux mil onze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Steve FINK, employé privé, demeurant à L-9188 Vichten, 2D, rue d'Useldange,

2.- Monsieur Ivo WILLEKENS, retraité, demeurant à L-8291 Meispelt, 45, rue de Keispelt.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée UNIQUM S. à r.l., ayant son siège social à L-9188 Vichten, 2D, rue d'Useldange, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1532 du 27 juillet 2010 et ses statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 62 du 12 janvier 2011. Elle est inscrite au RCSL sous le numéro B 153.745."

II.- Le capital social est fixé à VINGT-CINQ MILLE (25.000.-) EUROS, représenté par DEUX CENTS (200) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune, qui ont été entièrement souscrites et libérées comme suit:

- par Monsieur Steve FINK, préqualifié, cent dix parts	110
- par Monsieur Ivo WILLEKENS, préqualifié, quatre-vingt-dix parts	90
Total: deux cents parts	200.

Sur ce, les comparants ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Paul MANGEN comme gérant technique et lui donne décharge pour sa mission jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Monsieur Ivo WILLEKENS déclare céder toutes ses parts, soit quatre-vingt-dix (90), à Monsieur Steve FINK, ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix d'UN (1.-) EURO symbolique.

Le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées dès ce jour et il en aura la jouissance et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir d'aujourd'hui.

Acceptation

Monsieur Steve FINK, agissant en tant que gérant administratif de la société déclare consentir à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et la tient pour valablement signifiée à la société.

Troisième résolution

Ensuite, l'associé unique a décidé de supprimer l'article 5 des statuts et de le remplacer par le suivant:

«Le capital social est fixé à VINGT-CINQ MILLE (25.000.-) EUROS, représenté par DEUX CENTS (200) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de supprimer l'article 3 des statuts et de le remplacer par le suivant: «La société a pour objet:

- l'exploitation d'une station de service pour véhicules automoteurs,
- la vulcanisation et le montage de pneus,
- la réparation, la révision et l'entretien de cycles de tout genre,
- le recyclage de véhicules automoteurs et de pièces de ces véhicules,
- la fabrication et la réparation de radiateurs d'autos,
- le dépannage, le remorquage et le rapatriement de véhicules de tout genre.

La société a encore pour objet l'achat, la reprise, la location, la mise en dépôt et la vente de véhicules automoteurs et de motos neuves et d'occasion de toutes marques pour son propre compte et pour compte de tiers.

La société a également pour objet l'exploitation d'une agence commerciale et prestations de services tous genres, l'organisation et l'exploitation des fêtes publiques et événements saisonniers, la vente et la location de vêtements de fêtes et l'exploitation de sites e-commerce.

La société peut également exploiter un snack-bar mobile.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

Cinquième résolution

L'associé unique nomme comme nouveau gérant technique Monsieur Christophe NETTI, mécanicien qualifié, demeurant à L-8440 Steinfort, 9, route de Luxembourg, pour une durée illimitée.

La société sera engagée valablement en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGTS (1.380.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Fink, Willekens, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 31 octobre 2011. Relation: MER/2011/2218. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): WEBER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés, LUXEMBOURG.

Mersch, le 23 novembre 2011.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2011174924/78.

(110203194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

B.C.F. Perreaux Bernard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 14, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.741.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERREAUX Bernard

Le Gérant

Référence de publication: 2011177335/11.

(110206853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Advent OT (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.884.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“AI Global Investments S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 11 November 2011.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “Advent OT (Luxembourg) S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.884, incorporated pursuant to a notarial deed dated 1st August 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 6 October 2011 (number 2389, page 114662).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.00), so as to raise it from its present amount of one hundred and thirty thousand Euro (EUR 130,000.00) up to one hundred forty-two thousand and five hundred Euro (EUR 142,500.00), by the issue of twelve thousand and five hundred (12,500) new shares (collectively referred as the “New Shares”), each having a par value of one Euro (EUR 1.-), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company’s articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by AI Global Investments S.à r.l. prenamed. The total contribution amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.00) is entirely allocated to the Company’s share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company’s articles of incorporation, which shall be read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at one hundred forty-two thousand and five hundred Euro (EUR 142,500.00) represented by one hundred forty-two thousand and five hundred (142,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Al Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 11 novembre 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent OT (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.884, constituée suivant un acte notarié en date du 1^{er} août 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 6 octobre 2011 (numéro 2389, page 114662).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de cent trente mille Euros (EUR 130.000,00) à cent quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 142.500,00), par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Al Global Investments S.à r.l., prénommée. Le montant total de l'apport de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de cent quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 142.500,00), représenté par cent quarante-deux mille cinq cents (142.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales") ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15546. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011174966/99.

(110204524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

AOL Europe Luxembourg & Cie, Société en nom collectif.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 165.468.

— STATUTS

Extrait

Conformément aux termes d'un acte établi sous seing privé en date du 16 décembre 2011, a été constituée une société en nom collectif de droit luxembourgeois sous la dénomination sociale "AOL Europe Luxembourg & Cie", dont le siège social est sis 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (la Société), entre les associés suivants:

(1) AOL Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 73270 (AOL Europe); et

(2) AOL Europe Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 72728 (AOL Europe Services).

L'objet social de la Société est le suivant:

"La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le conseil de gérance de la Société est initialement composé des trois (3) membres désignés ci-après, lesquels ont été nommés pour une durée illimitée aux termes des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société adoptées en date du 16 décembre 2011:

(1) M. Matthew Bryce Kelpy, dont le domicile professionnel est sis 22000 AOL Way, Dulles, VA 20166, Etats-Unis d'Amérique;

(2) M. Larry Owen Martin, dont le domicile professionnel est sis 22000 AOL Way, Dulles, VA 20166, Etats-Unis d'Amérique; et

(3) M. René Rechtman, dont le domicile professionnel est sis Shropshire House, 11-20 Capper St, Londres WC1E 6JA, Royaume-Uni.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par la seule signature de n'importe lequel des membres du conseil de gérance, ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

Lors de la constitution, le montant du capital social initial de la Société a été fixé à la somme de mille Euros (EUR 1.000), représenté par cent mille (100.000) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

La participation de chacun des associés dans le capital social de la Société se répartie comme suit:

(1) AOL Europe S.à r.l. a souscrit à, et est dès lors titulaire de quatre vingt dix neuf mille neuf cents quatre-vingts dix-neuf (99.999) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune; et

(2) AOL Europe Services S.à r.l. a souscrit à, et est dès lors titulaire d'une (1) part sociale de la Société, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01).

La Société, qui a été constituée pour une durée illimitée, existe valablement depuis le 16 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme
AOL Europe Luxembourg & Cie S.e.n.c.
Richard Ledain Santiago

Référence de publication: 2011175013/74.

(110204462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Logwin Road + Rail Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.544.865,00.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 22.938.

—
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Logwin Road + Rail Luxembourg S.à r.l. vom 1. August 2011 hervor, dass Herr Carsten Prenzler sein Amt als Geschäftsführer zum 31. März 2011 niedergelegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8 Dezember 2011.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2011177165/16.

(110206517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

LUX-BIJOUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Bivange, 17, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.023.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 décembre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée LUX-BIJOUX S.à r.l., avec siège social à L-3320 Bivange, 17, rue de Bettembourg.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Maître Pierre BRASSEUR
Le liquidateur

Référence de publication: 2011177178/18.

(110206655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Eurolux Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5412 Canach, 2, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 25.629.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Im Jahre zweitausendelf, den sechzehnten Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCIENEN:

1. Die Aktiengesellschaft "VOYAGES J.C. S.A.", mit Sitz in L-6163 Bourglinster, 29, rue d'Altlinster, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 62.639,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Jean CLEMENT, Transportunternehmer, wohnhaft in L-6162 Bourglinster, 5, rue d'Imbringen.

2. Herr Alain GROSS, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-5489 Ehnen, 42, um Kecker,

hier vertreten durch Herr Jean CLEMENT, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

3. Herr Peter HATZL, Kaufmann, wohnhaft in A-6092 Birgitz, Dorfstrasse 45 (Österreich),

hier vertreten durch Herr Jean CLEMENT, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

4. Herr Sönke LORENZEN, Kaufmann, wohnhaft in D-31675 Bückeburg, Kleistweg 2 (Bundesrepublik Deutschland),

hier vertreten durch Herr Jean CLEMENT, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Die hiervor aufgeführten Vollmachten bleiben, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, namens handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUROLUX TOURS S.à r.l.", in Liquidation, mit Sitz in L-5412 Canach, 2, rue Belle-Vue, eingetragen in Handels und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 25.629 (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 20. Februar 1987, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 153 vom 26. Mai 1987,

dass deren Gesellschaftskapital in Euro umgewandelt worden ist, gemäß Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung vom 5. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 667 vom 30. April 2002,

und in Liquidation gesetzt gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. November 2011, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu

sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung (die "Versammlung") gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Versammlung ersucht den Notar zu beurkunden, dass die außerordentliche Generalversammlung, welche am heutigen Tage, den 16. Dezember 2011 unter Privatschrift abgehalten worden ist, nach Kenntnisnahme des Berichtes des Liquidators, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FIDU-CONCEPT SARL", mit Sitz in L2132 Luxemburg, 36, Avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 38.136, zum Prüfungskommissar ernannt hat.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung hört den Bericht des Prüfungskommissars namentlich die Gesellschaft "FIDU-CONCEPT SARL" über die Kontrolle der Liquidationsdokumente sowie über die Tätigkeit des Liquidators.

Dieser Bericht empfiehlt die Annahme der Liquidationskonten und die Entlastung des Liquidators für die Ausübung seines Mandates.

Der genannte Bericht, von den Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Bericht des Prüfungskommissars anzunehmen, die Konten der Liquidation gutzuheißen und Herrn Jean CLEMENT, vorgenannt, volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Liquidator zu gewähren.

Die Versammlung beschließt außerdem der Gesellschaft "FIDU-CONCEPT SARL" volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates als Prüfungskommissar zu gewähren.

Vierter Beschluss

Die Versammlung erklärt die Liquidation für abgeschlossen und stellt fest, dass die Gesellschaft somit aufgehört hat zu bestehen.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L5412 Canach, 2, rue Belle-Vue, aufbewahrt werden.

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, qualitate qua, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. CLEMENT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2011. LAC/2011/56595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176474/75.

(110206373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Ak Bars Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.829.

In the year two thousand eleven, on the ninth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of " AK BARS FINANCE S.A.", a société anonyme, having its registered office in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 4 October 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 85, on January 13, 2006.

The meeting was opened by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F), being in the chair, who appointed as secretary Mr. Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in Nothomb (B),

The meeting elected as scrutineer Mrs. Caroline COZIER, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.
3. Discharge to the members of the Board of directors.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, that all the shares are present or represented at the present general meeting.

IV. As a consequence, the totality of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The general meeting decides to appoint PLATINIUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., Société à responsabilité limitée, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 127 972, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The general meeting decides to grant full discharge to the members of the board of directors for the exercise of their mandates. There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately NINE HUNDRED EURO (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AK BARS FINANCE S.A.", avec siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 85 du 13 janvier 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline COZIER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux membres du conseil d'administration.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur, PLATINIUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 127.972.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, C. COZIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55546. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174969/116.

(110203659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Novenergia General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.571.

Les comptes au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
CUSTOM S.A.

Signature

Référence de publication: 2011177201/12.

(110206359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Réalisations, Promotions Immobilières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 113, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 18.981.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 décembre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- La société à responsabilité limitée REALISATIONS, PROMOTIONS IMMOBILIERES Sàrl, avec siège social à L-1520 Luxembourg, 113, rue Adolphe Fischer.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Maître Pierre BRASSEUR
Le liquidateur

Référence de publication: 2011177222/19.

(110206667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

CTP Property Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 128.557.

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 2 décembre 2011:

- Nomination de nouveau gérant pour une durée indéterminée à partir du 2 décembre 2011:

* M. Bodo Demisch, né le 2 octobre 1944 à Hahnenklee, Allemagne, demeurant au 9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Agent domiciliaire

Référence de publication: 2011177452/15.

(110207335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Credit Co-Invest II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 139.196.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven,
on the ninth day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

“Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited”, a private limited liability company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies in Gibraltar under the number 100564,

here after referred to as "the principal",

the principal here represented by

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him under private seal,

which proxy, after having been signed " ne varietur " by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company “Credit Co-Invest II” (the “Company”), a “société à responsabilité limitée”, established and having its registered office at 9B boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered in the “Registre de Commerce et

des Sociétés” in Luxembourg, section B number 139 196, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted on 3 June 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1601 of 30 June 2008.

The Articles of Association of said Company were amended for the last time pursuant to notarial deed enacted on 12 June 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2298 of 19 September 2008.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at twenty thousand Pounds Sterling (20'000.- GBP) divided into ten thousand (10'000) Ordinary Shares in registered form with a par value of one Pound Sterling (1.- GBP) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up and divided into ten thousand (10'000) preferred equity stock certificates with a par value of one Pound Sterling (1.-GBP) each fully paid up (the PESCOs and together with the Ordinary Shares, the Shares).

III.- That the principal (“Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited”) is the sole owner of all the Shares of said Company.

IV.- That the principal, being, as of the date of Incorporation of the Company, sole partner of the Company “Credit Co-Invest II.”, has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal further, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current managers of the dissolved Company, for the due performance of their duties as such, up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office, being 9B boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present notarial deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited», une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 100564,

ci-après dénommée: «le mandant»,

le mandant ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé lui donnée,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l’enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d’acter:

I.- Que la société «Credit Co-Invest II» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 9B boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 139.196, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu en date du 3 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1601 du 30 juin 2008.

Les statuts de la Société furent modifiés pour en dernier lieu suivant acte du 12 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2298 du 19 septembre 2008.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt mille livres Sterling (20'000.-GBP) divisé en dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires d’une valeur nominale d’une livre Sterling (1.-GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et divisé encore en dix mille (10.000) PESCOs d’une valeur nominale d’une livre Sterling (1.-GBP) chacun chaque part sociale étant intégralement libérée. (les PESCOs et ensemble avec les Parts Ordinaires, les Parts).

III.- Que le mandant («Autumnleaf (Gibraltar) Finance Limited») est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant, depuis le jour de la constitution de la Société, le seul associé de la Société «Credit Co-Invest II», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, étant celui du 9B boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire du mandant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du mandant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16895. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011176352/103.

(110205782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Mylan Luxembourg 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.120.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of November.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Mylan Luxembourg L4 S.C.S.”, a société en commandite simple incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 157.094 (“L4 S.C.S.”),

duly represented by Ms. Christine Kröger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 November 2011 in Canonsburg, Pennsylvania, United States of America.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “Mylan Luxembourg 9 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 155.120 (the “Company”), incorporated by a notarial deed on 18 August 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N° 2148, on 12 October 2010.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the “Agenda”):

Agenda:

Amendment of article 6 of the Company's articles of association.

Further to the review of the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

Sole resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association so that it will read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le dix-septième jour de novembre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

«Mylan Luxembourg L4 S.C.S.», une société en commandite simple constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d’Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d’inscription B 157.094 («L4 S.C.S.»),

dûment représentée par Mademoiselle Christine Kröger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Canonsburg, Pennsylvanie, Etats-Unis d’Amérique, le 15 novembre 2011.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante est l’associé unique (l’«Associé Unique») de la société «Mylan Luxembourg 9 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d’Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d’inscription B 155.120 (la «Société»), constitué par acte notarié en date du 18 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2148 du 12 octobre 2010.

La partie comparante a ensuite considéré l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modification de l’article 6 des statuts de la Société.

Après considération de l’ordre du jour, l’Associé Unique, représentant l’intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné de prendre acte de la résolution suivante:

Résolution unique

L’Associé Unique décide de modifier l’article 6 des Statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d’une valeur d’un Euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les fractions de parts sociales auront les mêmes droits que les parts sociales entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu’une ou plusieurs parts sociales ne pourront voter que si le nombre des fractions de parts sociales peut être réuni en une ou plusieurs parts sociales. Dans le cas où des fractions de parts sociales ne pourront pas être réunies en une part sociale entière, de telles fractions de parts sociales ne pourront pas voter.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d’une traduction en français. Sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date de l’en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. KRÖGER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15559. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011175572/83.

(110204525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Roundabout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.745.

—
Cession

Il résulte de l'acte de vente et cession de parts daté du 22 décembre 2011 que les 330 parts de classe B dans la Société détenues par WX Rondo One Holding S.à r.l., ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140463 ont été cédées avec effet au 22 décembre 2011 à MGP Roundabout S.à r.l. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130254;

À la suite de ce transfert, les parts de la Société sont détenues comme suit:

- MGP Roundabout S.à r.l.:	1,869 parts de classe A 330 parts de classe B
- MGP Europe (Lux) III S.à r.l.:	1 part de classe A

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 22 décembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Christian Fojtl demeurant professionnellement, Floridsdorfer Hauptstrasse 1, A - 1210 Vienne, Autriche, a démissionné de sa fonction de gérant de classe B de la Société avec effet au 23 décembre 2011.

2. WX Rondo One Holding S.à r.l., ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140463, a démissionné de sa fonction de gérant de classe B de la Société avec effet au 23 décembre 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald - gérante de classe A
- Delloula Aouinti - gérante de classe A
- George Graham - gérant de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2011177219/33.

(110206560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Bruntell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.893.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BRUNTELL S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 22 décembre 2011 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée;
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

TOLTEC HOLDINGS LIMITED

Le liquidateur

Laurent MULLER

Mandataire Spécial

Référence de publication: 2011177368/21.

(110207316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

S.E.R. Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 90.401.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 décembre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme S.E.R. Diffusion S.A., avec siège social à L-7410 Angelsberg, 1, rue de Mersch.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Maître Pierre BRASSEUR

Le liquidateur

Référence de publication: 2011177225/18.

(110206658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

PI-TE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.753.

L'an deux mille onze, le neuf décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PI-TE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102753, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1137 du 11 novembre 2004 et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Francesco LOLAICO, employé, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

L'assemblée choisit Madame Elena TONINI-DI VITO, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme scrutatrice.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 400 (quatre cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Réduction de capital social de 40.000,- EUR (quarante mille Euros) par absorption partiel des pertes reportées telle que reprises au bilan clos le 31 décembre 2010, constatées lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2011, par annulation des 400 (quatre cents) actions existantes d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune;

2) Augmentation de capital social à concurrence de 40.000,- EUR (quarante mille Euros), par la création et l'émission de 40 (quarante) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille Euros) chacune;

- 3) Acceptation de la souscription et libération des actions nouvelles;
- 4) Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts;
- 5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de 40.000,- EUR (quarante mille Euros) par absorption partiel des pertes reportées s'élevant à 43.737,43 EUR (quarante-trois mille sept-cent trente-sept Euros et quarante-trois cents) telles qu'elles ressortent du bilan au 31 décembre 2010, approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2011, par annulation des 400 (quatre cents) actions existantes d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de 40.000,- EUR (quarante mille Euros), par la création et l'émission de 40 (quarante) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille Euros) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires actuels, ici représentés par Monsieur Giovanni VITTORE, prénommé, en vertu de procurations lui délivrées sous seing-privé en date du 21 novembre 2011, ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles les actionnaires les actionnaires suivants:

Intervention - Souscription - Libération

- Est intervenue Madame Rosa CARLOTTA, née le 8 novembre 1923 à Conversano (Italie), demeurant à Rome (Italie), Via Corinna n. 24, ici représentée par Monsieur Giovanni VITTORE, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing-privé en date du 21 novembre 2011, laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à 4 (quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille Euros) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire, de sorte que la somme de 4.000,- EUR (quatre mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant;

- Est ensuite intervenu Monsieur Federico CARAMANICA, né le 8 juin 1988 à Rome (Italie), demeurant à Rome (Italie), Via Aristofane n. 20, ici représenté par Monsieur Giovanni VITTORE, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing-privé en date du 21 novembre 2011, lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à 18 (dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille Euros) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire, de sorte que la somme de 18.000,- EUR (dix-huit mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant;

- Est enfin intervenu Monsieur Filippo CARAMANICA, né le 4 juin 1990 à Rome (Italie), demeurant à Rome (Italie), Via Aristofane n. 20, ici représenté par Monsieur Giovanni VITTORE, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing-privé en date du 21 novembre 2011, lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à 18 (dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille Euros) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire, de sorte que la somme de 18.000,- EUR (dix-huit mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 40.000,- EUR (quarante mille Euros), représenté par 40 (quarante) actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille Euros) chacune."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. VITTORE, F. LOLAICO, E. TONINI-DI VITO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2011. LAC/2011/55254. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175702/89.

(110205086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Seicom (Seiler Communication) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Livange, Z.I. Centre Commercial Le 2000.

R.C.S. Luxembourg B 50.022.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 décembre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée SEICOM (SEILER COMMUNICATION) Sarl, avec siège social à Livange, Z.I. Centre Commercial Le 2000.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor,

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Maître Pierre BRASSEUR
Le liquidateur

Référence de publication: 2011177236/19.

(110206657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Eifelfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.743.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 21 décembre 2011 à 11h00

a été nommé gérant unique Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Luxembourg

à effet du 21 décembre 2011

en remplacement de Pieter Eduard DE GRAAF.

Le 22 décembre 2011.

EIFELFORT SARL
Jan H VAN LEUVENHEIM

Référence de publication: 2011177552/17.

(110206729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

APB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.944.

—
L'an deux mil onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme APB HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 28 novembre 2011, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 100.000,- CHF (cent mille francs suisses) pour le porter de son montant actuel de 250.000,- CHF à 350.000,- CHF (trois cent cinquante mille francs suisses) par l'émission de 400 (quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de 250,- CHF chacune.

2. Souscription et libération intégrale des 400 actions nouvelles en espèces par le constituant.

3. Modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de cent mille francs suisses (100.000.- CHF) pour le porter de deux cent cinquante mille francs suisses (250.000.- CHF) à trois cent cinquante mille francs suisses (350.000.- CHF) par l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante francs suisses (250.- CHF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en espèces, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes:

Monsieur Maurice BENEZRA, administrateur de sociétés, né à Milan (Italie) le 30 septembre 1956, demeurant professionnellement à 9-11, rue du Prince, CH-1204 Genève (Suisse),

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2011, lequel a déclaré souscrire aux quatre cents (400) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de CENT MILLE FRANCS SUISSES (100.000.- CHF) est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat bancaire.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à TROIS CENT CINQUANTE MILLE FRANCS SUISSES (350.000.- CHF) représenté par MILLE QUATRE CENTS (1.400) actions d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE FRANCS SUISSES (250.- CHF) chacune.»

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, M.-L. AFLALO, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56076. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175015/73.

(110204930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

IMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 152.981.

L'an deux mille onze, le huit décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, "IMI S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 40-42, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152981, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 30 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1326 du 28 juin 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel ANTONY, comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents et modification afférente de la première phrase de l'article 2 et du premier alinéa de l'article 15 des statuts;

2. Modification du le régime de signature statutaire des administrateurs;

3. Instauration d'un conseil d'administration;

4. Révocation de la société "FIDUCIAIRE ACCURA S.A." de sa fonction de commissaire aux comptes, avec décharge;

5. Nomination de la société à responsabilité limitée "CAPITAL IMMO LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93635 aux fonctions de commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat;

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 ainsi que le premier alinéa de l'article 15 des statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

" **Art. 15. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^e mardi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime de signature statutaire actuel des administrateurs et de donner subséquemment à l'article 12 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, (iii) par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou (iv) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique."

Troisième résolution

L'assemblée décide de mettre en place un conseil d'administration et, à cet effet, nomme aux fonctions d'administrateurs les personnes suivantes, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017:

- Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, né à Luxembourg, le 31 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, président du conseil d'administration;
- Monsieur Daniel ANTONY, salarié, né à Luxembourg, le 4 août 1966, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents;
- Monsieur Gilbert BOCK, retraité, né à Schifflange, le 23 novembre 1953, demeurant à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Quatrième résolution

L'assemblée décide

- de révoquer la société "FIDUCIAIRE ACCURA S.A." de sa fonction de commissaire aux comptes et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;
- de nommer la société à responsabilité limitée "CAPITAL IMMO LUXEMBOURG", prédésignée, comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. VOGEL, D. ANTONY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. LAC/2011/54827. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175447/88.

(110203785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Société de la Bourse de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.222.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2009

5^e point à l'ordre du jour: Nominations au Conseil d'administration

Le Président prie l'assemblée de se prononcer par un vote sur la résolution suivante:

«L'Assemblée générale procède à l'élection définitive, et pour un nouveau terme de trois ans, de Monsieur Frédéric Genet, administrateur délégué de Société Générale Bank & Trust S.A., né le 1^{er} juin 1955 à Beauvais (France), demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter et de Madame Isabelle Goubin, conseiller de direction

1^{ère} classe au Ministère des Finances, représentant de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, née le 23 septembre 1961 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1352 Luxembourg, 3, rue de la Congrégation, Monsieur Genet ayant été coopté le 14 novembre 2008 et Madame Goubin en date du 13 mars 2009.

L'Assemblée générale nomme administrateurs pour un terme de trois ans, Messieurs Jean-Claude Finck, né le 22 janvier 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz et Charles Hamer demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer qui se sont représentés aux suffrages de l'Assemblée, ainsi que Monsieur José-Benjamin Longrée, Managing Director de CACEIS Bank Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, en remplacement de Monsieur Guillaume Fromont, démissionnaire.»

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

MAURICE BAUER

Sous-directeur

Référence de publication: 2011177244/25.

(110206748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.797.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises le 12 décembre 2011 les décisions suivantes:

- Révoquer Mr. Manfred Wiehl et Mr. Lindsay Dibden de leurs fonctions de gérants de catégorie A de la Société avec effet au 12 décembre 2011;

- Nommer M. Ralf Michels, né le 23 août 1963 à Hagen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle Friedrichstr. 135, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 12 décembre 2011 et ce pour une durée indéterminée;

- Nommer M. Julian Bärenfänger, né le 21 avril 1977 à Muenster, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle 2 More London Riverside, London SE1 2AP, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 12 décembre 2011 et ce pour une durée indéterminée;

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

- * M. Philipp Schwalber, gérant de catégorie A;
- * M. Dirk Van de Maat, gérant de catégorie A;
- * M. Ralf Michels, gérant de catégorie A;
- * M. Julian Bärenfänger, gérant de catégorie A;
- * M. Humayun Kabir, gérant de catégorie A,
- * M. François Champon, gérant de catégorie B et directeur Hg;
- * Mrs. Nadia Dziwinski, gérant de catégorie B;
- * M. Yves Chéret, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177380/29.

(110207077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Azure Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 104.192.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011177333/11.

(110207915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

**Woodland S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.686.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Field Point III S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122586,

duly represented by Claire Guilbert, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4 November 2011.

The said proxies, having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Field Point PE IV (Luxembourg), S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116686 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 18 May 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1457 of 28 July 2006.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requires the undersigned notary to record the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l." to "Woodland S.à r.l."

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of Woodland S.à r.l."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREUPON the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder representing the appearing party, said person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den siebten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

FIELD POINT III, eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 122586,

hier vertreten durch Claire Guilbert, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 4. November 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Vertreter und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist die Alleinige Gesellschafterin (die «Alleinige Gesellschafterin») von Field Point PE IV (Luxembourg) S.à.r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 116686, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger am 18. Mai 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 28. Juli 2006, Nummer 1457, Seite 69930 (die «Gesellschaft»).

Die Alleinige Gesellschafterin, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, fordert den unterzeichneten Notar, folgende Beschlüsse zu registrieren:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, die Bezeichnung der Gesellschaft zu ändern von «Field Point PE IV (Luxembourg) S.à.r.l.» auf «Woodland S.à.r.l.».

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss beschließt die Alleinige Gesellschafterin, Artikel 4 der Gesellschafts-satzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Woodland S.à r.l.».

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa eintausendzweihundert euro (€ 1.200,-) geschätzt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchendes Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter, hat der Vertreter gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Guilbert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14974. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011175319/82.

(110204481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

SOSventures Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.308.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 16 août 2011.

1. Les mandats des administrateurs ont été reconduits et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

L'adresse professionnelle de Monsieur Pierre-Olivier WURTH et Monsieur Jim PENNING est désormais sise au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

2. La société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.162 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur René MORIS, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

3. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011178028/24.

(110206951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

SOCIETE FINANCIERE DE NOLAY Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 38.408.

L'an deux mille onze, le huit décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la «SOCIETE FINANCIERE DE NOLAY spf S.A.», une société de participation financière constituée sous forme d'une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.408, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 144, du 14 avril 1992 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 784, du 21 avril 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie LAHAYE, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l' «Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
- Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Etienne GILLET, expert comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, S. LAHAYE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 09 décembre 2011. Relation: MER/2011/2535. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175824/72.

(110204447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Carling S.A., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 155.377.

L'an deux mille onze, le huit décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, "CARLING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 40-42, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155377, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2240 du 21 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel ANTONY, comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts;

2. Modification du régime de signature statutaire des administrateurs;

3. Instauration d'un conseil d'administration;

4. Révocation de la société "FIDUCIAIRE ACCURA S.A." de sa fonction de commissaire aux comptes, avec décharge;

5. Nomination de la société à responsabilité limitée "CAPITAL IMMO LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93635 aux fonctions de commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat;

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Siège social. (première phrase).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime de signature statutaire actuel des administrateurs et de donner subséquemment à l'article 13 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, (iii) par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou (iv) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique."

Troisième résolution

L'assemblée décide de mettre en place un conseil d'administration et, à cet effet, nomme aux fonctions d'administrateurs les personnes suivantes, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017:

- Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, né à Luxembourg, le 31 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, président du conseil d'administration;
- Monsieur Daniel ANTONY, salarié, né à Luxembourg, le 4 août 1966, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents;
- Monsieur Gilbert BOCK, retraité, né à Schifflange, le 23 novembre 1953, demeurant à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Quatrième résolution

L'assemblée décide

- de révoquer la société "FIDUCIAIRE ACCURA S.A." de sa fonction de commissaire aux comptes et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;
- de nommer la société à responsabilité limitée "CAPITAL IMMO LUXEMBOURG", prédésignée, comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. VOGEL, D. ANTONY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. LAC/2011/54828. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175114/85.

(110203967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Rayons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.224.

L'adresse professionnelle de José CORREIA, Géraldine SCHMIT et Ronald CHAMIELEC, administrateurs, a changé et se trouve désormais au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 2 décembre 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- José CORREIA, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,
- Géraldine SCHMIT, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,

avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

2) renouvellement du mandat de commissaire aux comptes READ S.à.r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

4) transfert du siège social du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177901/23.

(110206641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Bannister International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 139.531.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2011, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2011, LAC/2011/48394.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société anonyme «BANNISTER INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 139.531.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1877 du 17 août 2011.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177337/22.

(110208096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Bureau Comptable et Fiscal COMPTAPRO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 146.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177345/10.

(110207413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

GFG Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.577.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011, LAC/2011/57264, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "GFG INVESTMENT HOLDING S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg numéro B 79577, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 546 du 18 juillet 2001.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177626/21.

(110207597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

SCI MPK, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2627 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Thoma.

R.C.S. Luxembourg E 4.656.

STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Paul FEIDER, employé privé, né à Luxembourg, le 9 mars 1962 (matricule 1962 0309 179), demeurant à L-2627 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Thoma,

2.- Madame Manuela EIFFES, sans état particulier, née à Dudelange, le 3 janvier 1962 (Matricule 1962 0103 201), demeurant à L-2627 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Thoma.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont décidé d'arrêter comme suit les statuts d'une société civile qu'ils constituent entre eux:

I. - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de SCI MPK.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'aménagement, la gérance, la construction de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, la gestion de ces immeubles, par location ou autrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes autres sociétés immobilières de même objet, toutes prestations de service dans le domaine de l'immobilier pour son propre compte et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société.

II. - Capital social, Transmission des parts, Associés

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euro (€ 1.000.-) divisé en cent (100) parts d'intérêt à dix euro (€ 10.-) chacune.

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession de parts à un non-associé, l'agrément de tous les autres associés est requis et de plus ils bénéficient d'un droit de préemption.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des revenus à une fraction proportionnelle au nombre des parts d'intérêt existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

III. - Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Art. 11. Le ou les gérant(s) a(ont) les pouvoirs lui (leurs) conférés par l'assemblée des associés.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les assemblées des associés sont convoquées par le ou les gérant(s), aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq (5) jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par toute autre transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour complet. Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement discutées et votées.

Art. 14. Les associés se réunissent chaque année en assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède et représente de parts d'intérêt sans limitation.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisionnaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société et pour voter aux assemblées.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du (des) gérant(s) sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge au gérant, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts d'intérêt possédées par chacun d'eux.

V. - Disposition générale

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre les associés.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit, comme suit:

1.- Monsieur Paul FEIDER, prénommé: cinquante parts d'intérêt	50
2.- Madame Manuela EIFFES, prénommée: cinquante parts d'intérêt	50
TOTAL: CENT parts d'intérêt	100

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2012.

11656

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en rapport avec les présentes, est estimé à € 450.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée au L-2627 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Thoma.
- 2.- L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à un (1).
- 3.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Paul FEIDER, employé privé, né à Luxembourg, le 9 mars 1962 (matricule 1962 0309 179), demeurant à L-2627 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Thoma.
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Feider, Eiffes, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16930. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 16 décembre 2011.

R. SCHUMAN.

Référence de publication: 2011177232/105.

(110205794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

BR.E.F.I.-Brasil European Finance Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.998.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BR.E.F.I. - BRASIL EUROPEAN FINANCE INVESTMENT S.A., société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 décembre 2011, les mandats des Administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Madame Marie BOURLOND représentant permanent, VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Cédric JAUQUET représentant permanent, et KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT-TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 23.12.2011.

Pour: BR.E.F.I. - BRASIL EUROPEAN FINANCE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Christelle Domange / Signature

Référence de publication: 2011177362/25.

(110207343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

By One European, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 128.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177346/10.

(110207164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Borletti Group Finance SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.123.

Le bilan au 31/03/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177341/9.

(110207781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Corouan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.227.

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «COROUAN S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164.227, et constituée suivant un acte reçu par Maître Léonie Grethen (précitée) en date du 10 octobre 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Jérôme Adam, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Nadine Majerus, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Jean-Paul Schmit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence et qu'ils déclarent qu'ils ont été valablement convoqués et ont eu préalablement connaissance de l'agenda de la présente assemblée. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 18.200.000 (dix-huit millions deux cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) à EUR 18.231.000 (dix huit millions deux cent trente et un mille Euros) par la création et l'émission de 1.820.000 (un million huit cent vingt mille) nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, moyennant le paiement d'une soulte aux actionnaires de la Société d'un montant de EUR 1.800.000 (un million huit cent mille Euros).

2. Souscription, allocation, intervention et paiement des 1.820.000 (un million huit cent vingt mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros), par apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 18.200.000 (dix-huit millions deux cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) à EUR 18.231.000 (dix-huit millions deux cent trente et un mille Euros), par la création et l'émission de 1.820.000 (un million huit cent vingt mille) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros), moyennant le paiement par la Société d'une soulte aux actionnaires de la Société d'un montant de EUR 1.800.000 (un million huit cent mille Euros), le tout

intégralement libéré par les actionnaires de la Société par apport en nature consistant en l'intégralité des actions de la société Gismep S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 1, rue du Cannau, 34.000 Montpellier, France, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 408 625 838 (les «Actions GISMEP»).

Deuxième résolution

Il est décidé:

- d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de EUR 18.200.000 (dix-huit millions deux cent mille Euros) et le paiement par la Société aux actionnaires de la Société d'une soulte d'un montant de EUR 1.800.000 (un million huit cent mille Euros) par un apport en nature des Actions GISMEP évaluées à un montant de EUR 20.000.000 (vingt millions d'Euros) (l'«Apport»);
- d'accepter le paiement d'une soulte aux actionnaires de la Société d'un montant de EUR 1.800.000 (un million huit cent mille Euros) au prorata de leurs participations dans la Société.

Intervention - Souscription - Paiement

Les actionnaires, représentés par leur mandataire, ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de EUR 18.200.000 (dix-huit millions deux cent mille Euros) moyennant le paiement d'une soulte aux actionnaires de la Société d'un montant de EUR 1.800.000 (un million huit cent mille Euros) par l'apport des Actions GISMEP. Une liste de souscripteurs spécifiant le nombre d'actions de la Société souscrites par chacun des actionnaires de la Société a été soumise au notaire instrumentant.

Evaluation

Preuves de l'existence et de la valeur de l'Apport ont été données au notaire instrumentant par la production d'un rapport émanant d'un réviseur d'entreprises, conformément à l'article 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ce rapport restant annexé à l'acte.

Mise en œuvre effective de l'apport

Les actionnaires de la Société, apporteurs représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent expressément que:

- (i) ils sont les seuls propriétaires des Actions GISMEP;
- (ii) les Actions GISMEP sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iii) les Actions GISMEP ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (iv) les Actions GISMEP sont librement transférables; et
- (v) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Actions GISMEP requise en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'Apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Actions GISMEP a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'Apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Version française:

«Le capital souscrit est fixé à dix-huit millions deux cent trente et un mille Euros (EUR 18.231.000) divisé en un million huit cent vingt-trois mille cents (1.823.100) actions toutes ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10), entièrement libérées.»

Version anglaise:

“The subscribed capital is set at eighteen million two hundred thirty-one thousand Euros (EUR 18,231,000) represented by one million eight hundred twenty three thousand one hundred (1,823,100) shares of ten Euros (EUR 10) each, fully paid up.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à environ six mille euros (6.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Adam, Majerus, Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53587. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175154/100.

(110204178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

BB & MT SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 63.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177348/10.

(110207417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

JF Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 149.272.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 13. Dezember 2011

Die Versammlung beschließt wie folgt:

1. Der Verwaltungsrat, bestehend aus 6 Personen, wird auf 5 Personen reduziert.
2. Die Mandatsniederlegung des Herr Marcus Böhm als Verwaltungsrat und Administrateur Délégué zum 30. Oktober 2011 wird angenommen.
3. Die Mandatsniederlegung des Herrn Thomas Limberger als Verwaltungsratsmitglied wird mit sofortiger Wirkung angenommen.
4. Die Berufung des Verwaltungsratsmitgliedes Benjamin James Fischer als Verwaltungsratsmitglied vom 08.09.2011 wird mit sofortiger Wirkung zurückgenommen.
5. Herr Christoph Endter, wohnhaft in Stettenstraße 33, D-60322 Frankfurt am Main, wird zum Administrateur Délégué mit Einzelzeichnungsrecht bestellt. Er nimmt das Mandat an und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 weiter.
6. Herr Miguel Palomero, wohnhaft in Calle Aviación española,3, E-28003 Madrid, wird zum neuen Verwaltungsratsmitglied bestellt. Er nimmt das Mandat an und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.
7. Herr Gerhard Henze, wohnhaft in Weberacher 10, Ch-8126 Zumikon, wird zum neuen Verwaltungsratsmitglied bestellt. Er nimmt das Mandat an und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Für die Versammlung

Georges Majerus

Référence de publication: 2011177723/25.

(110207843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Société Civile Immobilière LTA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 4.657.

STATUTS

L'an deux mille onze, le sept décembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu

1° Monsieur Alain GÄRTNER, retraité, né à Metz (France) le 5 janvier 1949, époux de Madame Brigitte Salmona, demeurant au 5, rue Pierre Haret à F-75009 Paris,

2° Monsieur Jérôme GÄRTNER, enseignant, né à Paris le 17 novembre 1983, époux de Madame Judith Emmerich, demeurant au 23, rue des Grands Champs à F-75020 Paris,

3° Madame Delphine GÄRTNER, psychologue, née à Paris le 15 octobre 1978, ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur Grégory Brossard-Ménard, demeurant au 5, rue des Frères Lumière à F-92500 Rueil-Malmaison

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est constitué une société civile immobilière sous la dénomination de Société civile immobilière LTA.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

La société peut en outre, pour accomplir son objet, contracter des prêts auprès d'établissements de crédit luxembourgeois ou étrangers.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, en dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (EUR 100.000) représenté par mille (1.000) parts sociales de cent euros (EUR 100) chacune.

Art. 6. La cession des parts, s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'aux descendants directs des associés.

Elles ne pourront être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés autres que les descendants directs de l'associé cédant qu'après l'agrément donné en assemblée générale de tous les associés.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales à une personne autre que ses descendants directs ou un autre associé, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts.

Ce droit de préemption devra être exercé dans un délai de six (6) semaines calendaires prenant cours à partir de la date de la notification par lettre recommandée ou par lettre remise en mains propres contre décharge du cédant aux autres associés de son intention de céder ses parts.

La lettre de notification devra préciser le nombre de parts à transférer, le prix de vente proposé ainsi que les conditions fixées pour la vente.

Le défaut de réponse par un associé dans ledit délai est considéré comme une renonciation à son droit de préemption. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation partielle ou totale d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'ils possèdent.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée Monsieur Alain GÄRTNER qui est désigné comme gérant statutaire à vie ayant seul tout pouvoir de gestion, de disposition et de signature.

En cas d'indisponibilité temporaire de sa part, il a la faculté de donner mandat pour un ou plusieurs objets déterminés, à l'un ou l'autre des associés pour agir à sa place au nom de la société.

En cas d'incapacité définitive médicalement reconnue, la gestion de la société, y compris tout acte relatif aux baux sur les immeubles appartenant à la société, sera assurée par la signature conjointe de deux associés représentant au moins vingt-cinq pour cent des parts sociales (25%).

Les acquisitions, transformations et aliénations d'immeubles, les affectations hypothécaires ainsi que les emprunts doivent être décidés par un seul ou plusieurs associés avec une majorité minimum de soixante pour cent (60%) des parts sociales.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le gérant statutaire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature unique du gérant statutaire.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un dixième au moins de toutes les parts sociales. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées ou remises en mains propres contre décharge adressées aux associés au moins cinq jours ouvrés à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitiers et nus-proprétaires, le droit de vote appartient au nu-proprétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ainsi que la dissolution de la société ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à raison de sa constitution, sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Souscription et Libération

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Alain GÄRTNER, préqualifié, six cents parts sociales	600
2) Monsieur Jérôme GÄRTNER, préqualifié, deux cents parts sociales	200
3) Madame Delphine GÄRTNER, préqualifiée, deux cents parts sociales	200
TOTAL: mille parts sociales	1.000

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en numéraires, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'adresse du siège de la société est fixée à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. GÄRTNER, J. GÄRTNER, D. GÄRTNER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2011. LAC / 2011 / 54649. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176871/133.

(110206039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

BBD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.791.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011177349/12.

(110207453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Beurimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 123.432.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177351/10.

(110207607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Beauvoir S.A., Société Anonyme,

(anc. E.K. S.A.).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 60.217.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEAUVOIR S.A. (anciennement E.K. S.A)

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011177352/13.

(110207126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

**BRE DOM Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ML Dom Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.778.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé d'accepter la démission de Michel Raffoul, Janina Messinger et Markus Lehner de leur poste de Gérants de la Société en date du 14 décembre 2011 et a décidé de nommer, en remplacement, BRE/Management 6 S.A., une société anonyme, établie sous le droit Luxembourgeois ayant son siège sociale au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164777, ayant comme représentant permanent Ms. Cornelia M. W van den Broek née le 26 juin 1968 à Oosterhout, Pays Bas et ayant son domicile professionnel au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, comme gérant unique de la société pour une durée illimitée à partir du 15 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour BRE DOM Luxembourg S.à r.l

Référence de publication: 2011177366/19.

(110207133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Howick Card S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.595.

—
Cession de parts sociales

En date du 18 novembre 2011, Monsieur Alessandro CAJRATI CRIVELLI M NOBILI, demeurant a 30 Flat 18, Queens Gate Gardens, GB - SW7 5RR, Londres a transféré 500 parts sociales détenues dans la société HOWICK CARD S.à r.l. à la société ALFINO ASSETS INC, a société de forme juridique étrangère «LLC», ayant son siège social à 53 East Street, Marbella, MMG Building, Panama, Panama, et enregistrée sous le numéro Microjacket 653138.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

HOWICK CARD S.À R.L.

François Georges

Gérant

Référence de publication: 2011177649/18.

(110207033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Sunco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2127 Luxembourg, 9, rue des Marguerites.

R.C.S. Luxembourg B 67.613.

—
Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2011.

Pour SUNCO s.a.

J. REUTER

Référence de publication: 2011179442/12.

(110208510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

St Luke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.878.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

St Luke S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011179435/15.

(110208374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

St Marius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 28.373.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

St Marius S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011179436/15.

(110208373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Scalia s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 69, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011179414/10.

(110208585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Sunco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2127 Luxembourg, 9, rue des Marguerites.

R.C.S. Luxembourg B 67.613.

Les Comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2011.

Pour SUNCO s.a.

J. REUTER

Référence de publication: 2011179441/12.

(110208495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.
